



Communiqué du SNES-FSU de l'académie de Montpellier 4 juillet 2019

Les collègues présents dans les jurys du bac sont confrontés à des situations chaotiques.

Selon une directive du rectorat de Montpellier sur consigne du ministère, les notes manquantes peuvent être remplacées provisoirement par la note moyenne du livret scolaire dans la discipline concernée ou par une note provisoire en cohérence avec les autres notes obtenues dans les autres disciplines ! Le principe d'examen national est totalement remis en question et préfigure le bac Blanquer 2021, bac local avec les inégalités qui vont avec.

Dans un très grand nombre de centres d'examen, la souveraineté des jurys est mise à mal par des pressions multiples.

D'ores et déjà, un nombre massif d'incidents est signalé sur l'ensemble de l'académie : jurys dans l'impossibilité de délibérer faute de notes, levée de l'anonymat des candidats, notes délivrées et/ou saisies par des personnes non habilitées,...

Les jurys de professeurs refusent de délibérer dans de telles conditions et le font savoir aux chefs de centre. Le SNES-FSU soutient sans réserve tous les collègues engagés dans l'action.

Le principe d'égalité des candidats au bac est bafoué. Le SNES-FSU alerte élèves, parents et enseignants, sur le risque de non validité des diplômes qui seraient délivrés dans ces conditions.

Les consignes du ministre annoncées hier, au mépris du droit et du principe d'égalité de traitement de tous les candidats, sont seules responsables de cette désorganisation qui met en péril juridique le Baccalauréat 2019.

Le ministre préfère le chaos au dialogue et s'enferme dans un déni de la réalité et poursuit sa stratégie de sabotage du baccalauréat. Il est le seul responsable de la situation actuelle en refusant l'ouverture de réelles négociations.